

Extrait du Internet : Culture et Communication

<http://filipe.f.ferreira.free.fr/dlst>

Interview : Hadopi sauveur ou fossoyeur du cinema ?

- DLST Mag' - L'art et le piratage -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2009

Internet : Culture et Communication

Voici l'interview réalisé le 29 septembre 2009.

Pour conserver l'anonymat de la personne interviewée, nous l'appellerons Laura. (ne me demander pas pourquoi mais c'est le premier nom qui m'est venu à l'esprit)

Moi : **Bonjour, je suis étudiant en L2 informatique et dans le cadre de l'UET internet culture et communication nous allons aborder le sujet du téléchargement illégal sur internet et plus particulièrement nous allons parler d'un sujet d'actualité faisant débat, qui est la mise en place de la loi hadopi et de son impact sur les habitués du téléchargement.**

Laura : Bonjour

Moi : **Pour commencer, je vais vous demander de bien vouloir définir ce qu'est pour vous le téléchargement illégal ?**

Laura : le téléchargement illégal, c'est de télécharger gratuitement des données protégées par les droits d'auteurs et dont on a pas payé les droits.

Moi : **Que savez-vous de la loi hadopi en général ?**

Laura : Déjà, qu'elle a été votée et acceptée et quelle va être mise en application dès le mois de janvier et qu'elle va punir ceux qui téléchargent illégalement avec des peines telles que des amendes et la coupure d'accès internet.

Moi : **Vous-êtes vous documentée sur la loi hadopi ?**

Laura : Je me suis renseignée avant sur la loi hadopi quand elle était en instance d'être votée.

Moi : **Êtes-vous un adepte du téléchargement illégal ?**

Laura : Oui, je suis une vraie disciple du téléchargement illégal.

Moi : **Pouvez-vous nous donner une moyenne ou la fréquence de vos téléchargements (en nombre de fichier par jour, semaine, ...) ?**

Laura : Nous dirons 1 film par mois, 2 musiques par semaine et 4 épisodes de série tv par mois.

Moi : **Pourquoi téléchargez-vous ?**

Laura : Parce que si j'achetais tout ce que je veux regarder, je devrais gagner le salaire de Sarkozy.

Moi : **Quels moyens utilisez-vous pour télécharger (Torrents, Sites de téléchargement type megaupload, wawa-mania ...) ?**

Laura : Megaupload pour les vidéos.

Moi : **Et pour les musiques ?**

Laura : J'enregistre les flux audio grâce à un logiciel gratuit via les sites de musique type deezer.

Moi : **Depuis la loi hadopi, réalisez-vous le tort que vous créez au producteur lorsque vous téléchargez un film, une musique ?**

Laura : Pas plus qu'avant puisque de toute façon si on ne peut plus télécharger, ce n'est pas pour ça que j'achèterai des CD ou irai voir plus de films au cinéma donc j'estime que je ne fais pas de tort ; puisque dans tous les cas je n'ai pas les moyens d'acheter ou d'aller au ciné plus souvent, vu le prix des places.

Moi : **Donc La loi Hadopi n'a pas changé vos habitudes de téléchargement ?**

Laura : Mes habitudes non, mes méthodes oui.

Moi : **Quelles méthodes utilisiez-vous avant que vous n'utilisez plus maintenant ?**

Laura : J'utilisais Emule et les torrents.

Moi : **Que pensez vous du danger du téléchargement pour les producteurs de films ? avez vous une solution contre cela ?**

Laura : Je pense qu'il n'y a pas bien plus de danger car comme le confirme des enquêtes effectuées dans les cinémas on annonce que le nombre de places vendues n'a pas baissé significativement , de toute façon moi je n'achète pas de dvd et je vais quand même au cinéma.

Moi : **D'après vous la coupure de l'accès internet est-il une atteinte aux libertés des droits de l'homme ?**

Laura : Oui, liberté d'information.

Moi : **D'après-vous existe-t-il des solutions plus ludiques que la coupure d'accès internet ?**

Laura : A mon avis, on devrait plutôt développer des plateformes de téléchargement légales, mais de toute façon, on paye une redevance audiovisuelle déjà chaque année et elle est censée couvrir cela. De même pour tous les CD/DVD, on paye une taxe dessus aussi.

Moi : **Pour l'application de la loi hadopi, on identifie les personnes téléchargeant grace à leur adresse IP et on les condamne en conséquence. D'après vous est ce un bon moyen sachant que de nombreuses personnes n'utilisent pas leur connection mais celle du voisin, ou se cache derrière un proxy, la loi ne risque-t-elle pas de punir des gens innocents, et de laisser les personnes qui téléchargent non inquiétées ?**

Laura : Voila, c'est parfaitement vrai. Je trouve que c'est débile. C'est comme si on identifiait les meurtriers à la

couleur de leurs chaussettes.

Moi : Que pensez-vous du streaming (le fait de regarder une vidéo qui se télécharge en même temps qu'on la visionne) qui n'est pas puni par la loi hadopi et est un contournement très simple de la loi ?

Laura : je pense que je vais taper une bise à celui qui a inventé ça, sinon je ne sais pas trop ce que je peux y répondre.

Moi : La loi hadopi ne vous semble-t-elle pas dépassée avec ses nombreuses limites et ses difficultés d'application ?

Laura : Oh que si, elle me semble complètement dépassée.

Moi : Ne pensez-vous pas qu'il faut plutôt essayer de tirer de l'argent du téléchargement (en mettant de la pub par exemple pour financer les producteurs) plutôt que d'essayer de lutter contre ? Comme il existe déjà pour la musique le site Beezic.

Laura : Je pense que c'est une très bonne idée, je n'y avais pas pensé et ça me semble un très bon moyen. Mais sous quelle forme la pub est-elle présente ?

Moi : On regarde une pub pendant qu'on télécharge la musique.

Laura : Et ce n'est pas considéré comme du téléchargement illégal ?

Moi : Non, c'est financé par la pub mais il faut être inscrit et aussi télécharger au moins une musique par mois pour qu'on puisse lire les musiques (il y a un système de licence).

Laura : C'est pour fidéliser le client, la pub est une bonne idée mais ici c'est mal appliquée.

Moi : Je n'ai plus de question. Merci d'avoir bien voulu répondre à mes questions et de m'avoir consacré un peu de votre temps pour l'interview.

Laura : De rien.